

## brèves

- *Economie du spectacle vivant : exonération de la CFE ?*
- *Budgets culturels des Départements en baisse*

## actualité

- *Livre numérique, Sénat : une proposition de résolution européenne*
- *26 mai, création de la Fédération nationale des associations de DAC - FNADAC*

## notes de lecture

- *Le Théâtre des amateurs et l'expérience de l'art*

## centre de formation

## vie de la FNCC

### Histoire de la musique

1972 : fusion des maisons de disques Warner Bros Records, Elektra Records et Atlantic Records en WEA. 1989 : absorption de WEA dans Time Warner, qui concentre Warner Communication et Time. Puis Time Warner se fond avec AOL, donnant AOL Time Warner. 2003, cession à Edgar Bronfman Jr, vice-président du Conseil d'administration de Vivendi.

Le 6 mai 2011, revente de ce qui reste de Warner Music Group (notamment un prestigieux catalogue : Frank Sinatra, Ray Charles, Aretha Franklin...) est rachetée par Access Industries – une holding que dirige le milliardaire américano-russe Len Blavatnik, également actif dans la British Petroleum. Bonne nouvelle puisque les actionnaires de Warner Music Group vont recevoir 8,25\$ par action (34,4% de plus qu'avant rachat). Mais est-ce vraiment une bonne nouvelle pour la diversité et la créativité de l'art musical ?

présente une valeur ajoutée très importante, puisque la masse salariale en représente près de 40%. La majorité d'entre elles se retrouvent donc pour la première fois dans l'obligation de payer. D'où l'amendement de la loi de finances rectificative pour 2011 déposé par les députés proposant aux collectivités territoriales d'exonérer toutes les entreprises de spectacle vivant de la cotisation foncière des entreprises (CFE), sachant que, pour l'heure, un certain nombre de scènes et de manifestations ont droit à cette exonération (théâtres, tournées non musicales, etc.) mais pas les spectacles de variétés ni ceux se déroulant dans des lieux où il est d'usage de consommer pendant les séances (musiques actuelles). En somme, c'est surtout l'art "légitime" – et subventionné – qui est exonéré. L'amendement a le mérite de pointer avec précision des décisions politiques qui n'ont manifestement pas anticipé leurs dommages culturels "collatéraux". Reste qu'une fois de plus, l'habitude semble être prise de faire appel à la générosité des collectivités pour compenser des choix nationaux... Amendement →

**Budgets culturels des Départements en baisse.** Dans un article consacré au rapport Bouët, François Deschamps, président de Culture et Départements, écrit : « *C'est une pierre à l'édifice. Mais celui-ci est si délabré par ailleurs que je crains un peu qu'une seule pierre, si philosophale soit-elle, ne suffise à le conforter !* » Ce que confirme une étude menée auprès de 32 conseils généraux. Tendances générales. Pour ce qui est des compétences obligatoires, les baisses (hors personnel) sont les suivantes : -3% pour les bibliothèques, -7% pour les archives départementales. Pour les autres compétences : -2% pour le bloc patrimoine-musées, action culturelle, agences et organismes associés. Et quelques « *choix drastiques* » : l'Ille-et-Vilaine ôte 300 000€ à l'enseignement musical et la Meurthe-et-Moselle supprime ses aides pour les monuments historiques. Autre remarque : « *En terme de personnels, nombreux sont les départs à la retraite qui, ne générant pas de nouveaux recrutements, réduisent le "capital humain" de l'action culturelle départementale.* » L'enquête →

## brèves

**Economie du spectacle vivant : exonération de la Contribution foncière des entreprises ?** Le 1<sup>er</sup> juin, quatre députés UMP ont soulevé un point décisif pour la vie économique du spectacle vivant. En supprimant la Taxe professionnelle et en optant pour une Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'Etat a souhaité ne pas pénaliser l'investissement des entreprises. Il a également baissé le plafond du chiffre d'affaires sujet à cotisation à 500 000€ au lieu de 7,6M€ auparavant, avec pour contrepartie la disparition de la taxe sur les immobilisations. Or la majorité des entreprises du spectacle vivant n'ont pas d'immobilisation, mais un chiffre d'affaires inférieur à 7,6M€. De surcroît, ce chiffre d'affaires

## actualités

**Livre numérique, Sénat : une proposition de résolution européenne.** Le 31 mai, la commission culture du Sénat a déposé une proposition de résolution engageant le Gouvernement à faire acte de "militantisme d'Etat" auprès de l'Union européenne pour défendre le principe de la loi sur le prix unique du livre numérique. →

**26 mai, création de la FNADAC,** la Fédération nationale des associations des directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales. La fédération regroupe 250 DAC et fédère huit associations professionnelles. Entretien avec François Deschamps, président de la FNADAC. →

## notes de lecture

**Le Théâtre des amateurs et l'expérience de l'art.** Les pratiques théâtrales en amateur demeurent aujourd'hui encore étudiées strictement en tant que pratiques sociales et non comme des acteurs à part entière de l'art de théâtre. Cet ouvrage collectif remarquable propose un premier regard esthétique sur cet "art d'amateur". Un regard nouveau, qui s'appuie sur une approche philosophique elle aussi nouvelle. →

## centre de formation

### Session régionale

**22 juin à Sotteville-les-Rouen (76), en Haute-Normandie,** à l'occasion Festival Viva Cité : séminaire de présentation et de réflexion de la FNCC

## vie de la FNCC

### LA FNCC AU FESTIVAL AVIGNON 2011

**18 juillet,** au siège du Conseil général du Vaucluse. **11h :** séminaire/formation pour les délégués régionaux. **18h :** signature de la Convention AMRF/FNCC. **19h :** réunion du Bureau

**19 juillet. 9h30** à l'Hôtel de Ville : Assemblée générale, élection du Conseil d'administration, puis désignation du Bureau et de la nouvelle présidence.

**15h à 18h dans la cour du Cloître Saint-Louis**  
Rencontre nationale : **2012. Et la Culture ?**

Contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71

**FNCC**  
journées d'avignon 2011